



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**ORU - Quartier du Clou-Bouchet : Participation financière de la VDN à
l'opération de restructuration menée par l'OPAC sur l'immeuble sis 1 à 5 rue
Daguerre et 6 à 10 rue Delambre - 2ème tranche - Aménagement et valorisation
des RDC et parties communes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU**ORU - Quartier du Clou-Bouchet : Participation financière de la VDN à l'opération de restructuration menée par l'OPAC sur l'immeuble sis 1 à 5 rue Daguerre et 6 à 10 rue Delambre - 2ème tranche - Aménagement et valorisation des RDC et parties communes**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

En accompagnement du vaste chantier de requalification des espaces urbains du quartier du Clou Bouchet lancé dans le cadre des marchés de définition et conduit par la Ville de NIORT, d'autres opérations sont entreprises qui concernent la réhabilitation des bâtiments.

Sans interférer sur le projet global de rénovation urbaine, ces opérations plus ponctuelles permettent de répondre aux besoins et maintenir une permanence de l'action sur le site. Elles entrent dans le cadre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité passée entre l'Etat, l'OPAC et la Ville de Niort.

L'intervention proposée sur les rez de chaussée et les parties communes de l'immeuble sis 1 à 5 rue Daguerre et 6 à 10 rue Delambre et conduite sous Maîtrise d'Ouvrage OPAC Sud Deux Sèvres, et dont une première tranche a été subventionnée par la Ville de Niort à hauteur de 226 000€, entre dans ce cadre.

L'élaboration du projet d'architecture a été confiée au Cabinet GUENEAU-MELIS architectes, assistés de techniciens VRD. L'opération devra permettre de se réappropriier les espaces désaffectés des rez de chaussée, la redéfinition de leur usage, de leur disposition, de leur volume, la mise en sécurisation des nouveaux locaux.

Le projet se traduit par la création de bureaux, l'aménagement des entrées et autres locaux, les façades, le socle du bâtiment, l'aménagement paysager de pied d'immeuble rue Daguerre et de la voie échelle rue Delambre, l'éclairage public.

Le coût global de cette opération de restructuration, qui comprend également la perte de loyer suite à la suppression des vide ordures dans les logements, s'élève à 1 380 576,44 €TTC.

Par courrier en date du 12 septembre 2003, l'OPAC Sud Deux Sèvres a sollicité la participation de la Ville de NIORT à hauteur de 447 232,28 € TTC.

Une première tranche à hauteur de 226 000 € a été accordée par délibération en date du 19 décembre 2003 à parité avec l'Etat. Ce dernier venant d'attribuer les subventions de la deuxième tranche, il convient de même d'accorder le complément de subvention, soit 221 232,28 € TTC.

Compte tenu de l'étalement des travaux sur deux exercices et d'un premier versement de subvention d'un montant de 226 000 € TTC (Délibération du 19 décembre 2003), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder à l'OPAC Sud Deux Sèvres une seconde tranche de subvention d'un montant de 221 232,28 € TTC comme participation de la Collectivité à la restructuration des rez de chaussée et parties communes de l'immeuble « Delambre ».
- cette somme sera imputée au budget 2004 de la Ville de NIORT sur le chapitre 65, # 02267 compte nature 6572, relatif aux subventions à l'OPAC pour l'ORU.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Excusé : 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)